MINISTÈRE DE LA JUSTICE

DIRECTION DE LA PROMOTION DE LA BONNE GOUVERNANCE

RAPPORT DE L'ATELIER DE FORMATION ET DE REVUE DE LA PLANIFICATION DU PAN2/PGO_ SENEGAL

Avec le soutien de

Hôtel Fleurs de LYS Point E, du 08 au 10 octobre 2024

Table des matières

INTRODUCTION 3

I. CEREMONIE D'OUVERTUE ET CADRAGE 4

II. COMMUNICATION SUR LE PROCESSUS PGO 5

III. III. PARTAGE DES CONCLUSIONS DU RAPPORT DU MEI 6

IV. IV. REVUE DE LA PLANIFICATION AVEC LES PORTEURS D'ENGAGEMENT 7

V. V. PRÉSENTATION DU DISPOSITIF DE COORDINATION ET DE SUIVI 8

VI. VI. SYNTHÈSE, RECOMMANDATIONS ET CLÔTURE 8

VII. ANNEXES 10

INTRODUCTION

Par arrêté n° 9751 du 20 juin 2024, le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice a officiellement mis en place le Comité national de pilotage du Partenariat pour un Gouvernement ouvert (PGO). Celui-ci est chargé du suivi de la mise en œuvre du PGO au Sénégal.

Dans le cadre de la réalisation de ses missions, ledit Comité a organisé, avec le soutien du Projet d'Appui aux Gouvernements ouverts francophones (PAGOF), un atelier de formation et de revue de la planification du PAN2/PGO. Il convient de souligner que l'atelier a enregistré la participation des représentants de la Ville de Dakar et de la Commune de Yoff, nouvellement admises au sein du PGO local.

La rencontre intervient dans un contexte marqué par des changements survenus aussi bien au niveau de la représentation de certaines structures au sein du Comité qu'à la tête de la Direction de la Promotion de la Bonne Gouvernance, point de contact PGO/Sénégal et organisme de coordination du processus.

En outre, le besoin s'est fait sentir de passer en revue les actions planifiées, afin de procéder à une évaluation évolutive après près d'un an de mise en œuvre du PAN2. Cette revue vise à ajuster la planification, en tenant compte du nouveau contexte, en particulier des opportunités et contraintes découlant de la nouvelle situation.

De manière spécifique, l'atelier visait à :

- former les acteurs sur les normes, processus et outils du PGO ;
- mobiliser les parties prenantes de la mise en œuvre du PAN2/PGO ;
- faire un état des lieux de la situation des engagements de manière coordonnée avec les porteurs d'engagements ;
- consolider et valider la matrice unique des activités de réalisation du deuxième Plan d'Action durant l'année 2024-2025 par les parties prenantes ;
- définir les modalités d'organisation et de fonctionnement des comités techniques sectoriels ;
- définir les critères de suivi et les périodes d'évaluation des avancées sur les engagements du deuxième Plan d'Action national.

Le présent rapport rend compte des différents moments qui ont jalonné ledit atelier et s'articule autour des points suivants : (i) ouverture et cadrage; (ii) communication sur le processus PGO ; (iii) partage des conclusions du rapport du Mécanisme d'Evaluation indépendant (MEI) ; (iv) revue de la planification avec les porteurs d'engagement ; (v) présentation du dispositif de coordination et de suivi ; (vi) synthèse, recommandations et clôture.

I. CEREMONIE D'OUVERTUE ET CADRAGE

La cérémonie d'ouverture, précédée de la projection d'un film institutionnel retraçant les principales étapes du processus d'élaboration du PAN2, a été présidée par le Directeur de la Promotion de la Bonne Gouvernance. Elle a enregistré les allocutions successives du point focal de la société civile au sein du Comité national, du Directeur du Suivi et de l'Evaluation des Politiques de Bonne Gouvernance, du Coordonnateur national du PAGOF et du Directeur de la Promotion de la Bonne Gouvernance.

Prenant la parole au nom de la Société civile, M. Abdoulaye NDIAYE a situé le contexte de la tenue de l'atelier qui intervient dans la période accordée par le MEI au Comité, en vue de formuler ses observations sur le rapport d'évaluation du PAN2. Il est ainsi revenu sur le principal défi qui a plombé l'exécution du PAN 1, à savoir le déficit criant de documentation et de capitalisation des nombreuses initiatives de gouvernement ouvert développées à l'échelle nationale, aussi bien par l'Administration que par les acteurs de la Société civile. Les autres défis qu'il a identifiés ont trait à la faiblesse de l'appropriation du processus et des engagements, et subséquemment du portage institutionnel. Il a également déploré la baisse continue du score PGO du Sénégal avant d'appeler à mettre davantage en exergue les succès et bonnes pratiques en les collectant systématiquement. Pour terminer, il s'est réjoui du lancement du site PGO/Sénégal prévu au 3e jour de l'atelier et a remercié le PAGOF pour son soutien constant.

Au nom du PAGOF, M. Paul Dominique CORREA s'est réjoui de la tenue de l'atelier qui vise aussi à améliorer sensiblement le niveau de réalisation des engagements du PAN 2, comparativement à celui du PAN1 dont les résultats sont assez mitigés. Selon lui, ce 2e PAN doit offrir au Sénégal l'occasion de jouer un rôle de leader dans le processus PGO en Afrique. Il a mentionné que le contexte politique est favorable à la réalisation d'avancées notoires dans le domaine de la gouvernance. Il a enfin réaffirmé l'engagement du PAGOF à accompagner le Sénégal dans la réalisation de ses engagements.

Le Directeur du Suivi et de l'Evaluation des Politiques de Bonne Gouvernance Dr Ousmane KANTE a, pour sa part, remercié les organisateurs pour l'invitation qui lui a

été faite de prendre part à l'atelier. Il a, également, appelé les membres du Comité à s'inscrire dans la trajectoire définie par les nouvelles autorités en vue d'améliorer le niveau de réalisation des engagements du PAN 2, dans la perspective de la révision de la Stratégie nationale de Bonne Gouvernance (SNBG).

Au nom du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, le Directeur de la Promotion de la Bonne Gouvernance Dr Alassane GUEYE a exprimé le plaisir et l'honneur qu'il avait de présider la cérémonie. Il s'est réjoui de la forte présence des membres du Comité national de pilotage et des porteurs d'engagement et d'actions, à qui il a adressé ses vifs remerciements.

Il a ensuite rappelé les objectifs du PGO et ceux de l'atelier, en insistant sur la parfaite cohérence entre les principes du Partenariat et la vision du Président de la République M. Bassirou Diomaye Diakhar FAYE, déclinée dans le Projet pour un Sénégal souverain, juste et équitable, ancré dans des valeurs fortes. Il a invité les participants à se mobiliser pour consolider les acquis et apporter des réponses adaptées aux nombreux défis de gouvernance auxquels le pays est confronté.

Il a, enfin, magnifier la qualité du partenariat avec le PAGOF dont la disponibilité et le concours ont été déterminants dans la conduite du processus et la tenue de l'atelier qu'il a déclaré ouvert, au nom du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice.

II. COMMUNICATION SUR LE PROCESSUS PGO

Dans sa communication, le facilitateur M. Cheikh Fall MBAYE a abordé les points suivants :

1. Historique du PGO et Contexte international
2. Critères et Enjeux du PGO
3. Gouvernance du processus PGO
4. Stratégie d'intervention (2023-2028)
5. Vision, Mission, Objectifs
6. Participation du Sénégal

Le facilitateur a introduit sa communication par un brainstorming sur le concept PGO, afin de tester le niveau de connaissance des participants.

Il a ensuite présenté les différentes étapes qui ont abouti au lancement de l'initiative en 2011 par huit (08) pays fondateurs, tout en soulignant le leadership et le rôle déterminant du Président Barack OBAMA.

Il a, par la suite, évoqué le contexte international caractérisé par des défis systémiques tels que le changement climatique, les conflits, les inégalités et les maladies.

Le contexte est également marqué par l'émergence de dirigeants autoritaires et populistes, avec des tentatives de restriction de l'espace de la société civile, la diffusion de fausses informations, des attaques récurrentes contre les droits de la personne, l'accentuation de la corruption et des trafics de toutes sortes**.**

Le facilitateur a mentionné qu'au moment où le PGO cherche à rendre les gouvernements plus ouverts, plus réactifs et plus responsables, un effort parallèle est déployé pour enraciner le pouvoir et fermer les gouvernements.

Il considère, cependant, que malgré l'existence et la puissance de forces inhibitrices, le Gouvernement ouvert est plus que jamais une réalité et la collaboration entre les Administrations et la Société civile n'a jamais été aussi dynamique qu'aujourd'hui.

Il a ensuite présenté les critères d'adhésion, les exigences minimales et les normes de co-création, en insistant sur le point d'attention que constitue la baisse continue du score du Sénégal.

Il a également partagé la nouvelle stratégie d'intervention (2023-2028), adossée à une nouvelle vision qui découle de la mission du PGO, avec des objectifs stratégiques et des axes d'interventions[1].

III. III. PARTAGE DES CONCLUSIONS DU RAPPORT DU MEI

L'après-midi du jour 1 a été consacré au partage du rapport du MEI sur le PAN 2. Ce partage a été suivi d'échanges portant sur la nécessité de documenter et de capitaliser davantage les bonnes pratiques de gouvernement ouvert et les mettre en évidence.

Les participants se sont également interrogés sur les appréciations relatives au potentiel de résultat jugé modeste pour certains engagements. Ils considèrent que

[1] Cf : Nouvelle stratégie (2023-2028)/ www.opengovpartenership.org/strategie-du-pgo-2023-2028

malgré les difficultés notées dans l'exécution du PAN 1, un engagement fort des autorités et la mobilisation de toutes les parties prenantes devraient permettre la réalisation des actions planifiées.

Le Comité national de Pilotage a relevé, pour le déplorer, l'envoi du rapport en version anglaise. Il a demandé au MEI, par la voix du point focal de la Société civile, la transmission, dans les meilleurs délais, de la version française du rapport, afin de permettre une bonne analyse et la formulation de réponses appropriées.

IV. IV. REVUE DE LA PLANIFICATION AVEC LES PORTEURS D'ENGAGEMENT

Le deuxième jour était réservé à la présentation des huit engagements retenus à la suite d'une consultation publique dans les 14 régions du Sénégal et la constitution des groupes de travail suivant les axes. Les travaux de groupes ont ensuite permis, avec les porteurs d'engagement, de faire un bilan à mi-parcours et d'apprécier l'état d'exécution du PAN2.

Sur la base d'une matrice de suivi proposée par le facilitateur, les groupes de travail ont indiqué le statut de chaque action (Réalisé-En cours-Non réalisé).

Les principales contraintes mentionnées relèvent, soit d'une insuffisante coordination entre les acteurs impliqués, soit d'une absence de ressources. Le contexte politique, très tendu en début d'année, a également été évoqué.

Cet exercice a permis de procéder à une mise à jour de la matrice des engagements, en ce qui concerne aussi bien les actions que les porteurs dont certains ont changé, suite à l'alternance politique survenu au Sénégal et l'avènement d'un nouveau régime.

Il convient, à ce propos, de souligner la réaffirmation de l'engagement du Sénégal à adopter la loi sur l'accès à l'information faite par le Président de la République, au cours d'une interview accordée à une chaîne de télévision étrangère, et diffusée le 8 octobre 2024.

V. V. PRÉSENTATION DU DISPOSITIF DE COORDINATION ET DE SUIVI

Après avoir partagé le schéma organisationnel qui va du Comité de pilotage aux Comités techniques sectoriels, en passant par l'Unité opérationnelle, le facilitateur a insisté sur la nécessité d'assurer un fonctionnement régulier des différents organes de coordination et de suivi. En effet, la bonne exécution du PAN2 sera tributaire du niveau de coordination et de mutualisation entre les différents porteurs d'engagement d'une part, et d'autre part entre les responsables d'actions à l'intérieur de chaque engagement.

A cette fin, il a été proposé l'allocation de ressources à partir du budget de l'État, afin de parvenir à un fonctionnement optimal des différents organes.

VI. VI. SYNTHÈSE, RECOMMANDATIONS ET CLÔTURE

A l'issue des travaux, les participants se sont engagés à conjuguer leurs efforts afin de relever le défi de la réalisation des engagements. Pour y arriver, ils ont formulé les recommandations suivantes :

- faire une communication sur le PGO en Conseil des Ministres par le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et point focal, pour un meilleur portage politique;
- faire une communication à la réunion des secrétaires généraux des ministères et des directeurs de cabinet des Ministres et secrétaires d'État, en vue de renforcer le portage institutionnel ;
- inscrire les activités du PGO dans les programmes budgétaires ministériels des porteurs d'engagement ;
- doter le Comité national de Pilotage du PGO d'un budget, à l'image du MAEP, pour ses activités et son fonctionnement ;
- assurer la fonctionnalité et la mise à jour permanente du site web du PGO qui peut servir de relais à la publication de certains documents clés ;
- faire le suivi périodique de la mise en œuvre du Plan d'actions ;

- formaliser la mise en place des comités techniques sectoriels pour chaque engagement ;
- tirer les enseignements du rapport MEI et tenir compte de ses recommandations dans le cadre de la mise en œuvre ;
- mener une réflexion globale sur la stratégie de mobilisation de ressources ;
- mettre en place un dispositif de collecte, de documentation et de capitalisation des initiatives de gouvernement ouvert ;
- appuyer l'élaboration des plans d'action du PGO local (Dakar et Yoff) ;
- finaliser le règlement intérieur et l'adopter ;
- veiller à la régularité de la publication des documents budgétaires clés.

VII. ANNEXES

ANNEXE 1 : COMMUNICATION SUR LE PGO

ANNEXE 2 : PLAN DE REALISATION DES ENGAGEMENTS

ANNEXE 3 : LISTE DES ENTITES AYANT PARTICIPE A L'ATELIER

I. Administration :

1 Ministère de la Justice;
2 Ministère des Finances et du Budget;
3 Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération;
4 Ministère de la Fonction publique et de la Réforme du Service public;
5 Ministère de la Santé et de l'Action sociale;
6 Ministère de l'Urbanisme, des Collectivités territoriales, de l'Aménagement des Territoires;
7 Ministère des Pêches, des Infrastructures Maritimes et portuaires;
8 Ministère de l'Environnement et de la Transition écologique;
9 Ministère de la Communication, des Télécommunications et du Numérique;
10 Bureau Organisation et Méthodes;
11 Office national de Lutte Contre la Fraude et la Corruption;
12 Agence nationale de la Statistique et de la Démographie (ANSD);
13 Comité national de l'Initiative pour la Transparence dans les Industries extractives (CN-ITIE);

II. Société civile

14 ONG article 19 ;
15 Forum civil ;
16 Réseau citoyen pour la Transparence budgétaire (RCTB);
17 Coalition nationale pour le Suivi budgétaire (CONASUB);
18 Conseil des Organisations non gouvernementales d'Appui au Développement (CONCAD);
19 Conseil sénégalais des Femmes (COSEF) ;
20 Plateforme des Acteurs non étatiques (PFANE);
21 Conseil national de la Jeunesse du Sénégal (CNJS);
22 Institut africain de Gouvernance (IAG);

III. Collectivités territoriales

23 Ville de Dakar.
24 Commune de Yoff.